

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

N° D040_Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et l'Est lémanique : avis du conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mai 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (17) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, Mélanie GRIVEL, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, VIOLLAZ Emilie (arrivée à 20h), WAGNER Jean-Pierre.

Absent (0) :

Excusés (2) : PODEVIN Christian pouvoir à Franck MARTIGNIERE
VEZIN Pascale

Votants (18)

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) s'est engagé dans la mise en place d'un plan de gestion pluriannuel pour la restauration et l'entretien des ripisylves des différents cours d'eau sur le bassin-versant des Dranses et de l'Est Lémanique.

Pour légitimer les différentes interventions et permettre les accès au lit, **une Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** est nécessaire pour permettre l'entretien régulier du lit, des berges des Dranses et du réseau hydrographique concerné, et du suivi des ouvrages du SIAC.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) est le **maître d'ouvrage**.

Monsieur le Maire précise que la commune de Saint-Paul est concernée pour les ruisseaux suivants : l'Ugine, le ruisseau de Copsy, le ruisseau du Montigny, le ruisseau de Forchez. Il informe également que, dans le cadre de l'usage de l'eau et des milieux aquatiques, le lac de la Beunaz est également impacté.

Etant donné ces informations, il y a nécessité que le conseil municipal donne un avis.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et l'Est lémanique, à l'unanimité, et souhaite que les travaux sur l'Ugine (embâcles) les nants de Forchez, Copsy soient anticipés à titre préventif.



Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire

Le Maire,
Bruno GILLET

